



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 4 du mois d'Avril 2022

PRÉFECTURE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie, contrôle de gestion, cellule accueil de proximité

- Décision du 14 avril 2022 de délégation de signature de Madame Béatrice BOULET, comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers de Soissons ;
- Décision du 15 avril 2022 de délégation de signature de Madame Colette BARDOULAT, comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers de Laon.



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE SOISSONS

La comptable, Béatrice BOULET, responsable du Service des Impôts des Particuliers de SOISSONS :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre des permanences proposées au titre de l'accueil de proximité :

- à l'Espace France Services de Vailly-Sur-Aisne, sis 10 bis Place Édouard Herriot à Vailly-Sur-Aisne (02370) ;
- à l'Espace France Services de Neuilly-Saint-Front, sis 76 rue François Dujardin à Neuilly-Saint-Front (02470) ;
- à l'Espace France Services de Fère-En-Tardenois, sis 14 rue de la Goutte d'Or à Fère-En-Tardenois (02130) ;
- à l'Espace France Services de Condé-En-Brie, sis 1 rond point du Cahot à Condé-En-Brie (02330) ;
- à la Communauté de Communes du Canton de Charly-Sur-Marne, sis 2 voie André Rossi à Charly-Sur-Marne (02310).

délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents ci-après et dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau suivant :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Amandine PLAQUIN	Contrôleuse des Finances publiques	3 mois	3000 euros
M. Nicolas SCHWARZ	Contrôleur des Finances publiques	3 mois	3000 euros
M. Abdelhafid TOURIRI	Agent des Finances publiques	3 mois	3000 euros

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Aurore VILLEMENOT	Agente des Finances publiques	3 mois	3000 euros
M Xavier WYJADLOWSKI	Contrôleur des Finances publiques	3 mois	3000 euros

Cette délégation ne s'exerce que dans le cadre restrictif de la procédure d'octroi de délais simplifiée, accordée en phase amiable à des usagers primo-défaillant.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

A Laon, le 14 avril 2022

La comptable du SIP de Soissons,


Béatrice BOULET



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE LAON

La comptable, Colette BARDOULAT, responsable du Service des Impôts des Particuliers de LAON :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV :

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants :

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques :

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 :

Arrête :

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre des permanences proposées au titre de l'accueil de proximité :

- à l'Espace France Services de Villeneuve-sur-Aisne, sis 4 avenue du Général de Gaulle à Villeneuve-sur-Aisne (02190) ;
- au « Faitout connecté », sis 2 bis route de Montaigu à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt (02820) ;
- à l'Espace France Services de Liesse-notre-Dame, sis 7 rue du général de Gaulle à Liesse-notre-dame (02350) ;
- à l'Espace France Services de Beaurieux, sis 12 rue du Pavé à Beaurieux (02160) ;
- à l'Espace France Services de La Fère, sis 17 rue Henri Martin à La Fère (02800) ;
- à l'Espace France Services de Rozoy-sur-Serre, sis 320 rue des Verseaux à Rozoy-sur-Serre (02360) ;
- à la PMI de Marle, sis Rue René Toffin, à Marle (02250) ;
- à l'Espace France Services de Beaurieux, sis 14 rue du Pavé à Beaurieux (02160) ;
- à la mairie de Coucy-Le-Château, sis 2 rue du Château (salle de justice) à Coucy-Le-Château (02380) ;
- à la mairie d'Anizy-Le-Grand, sis place Rochechouard à Anizy-Le-Grand (02320).

délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents ci-après et dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau suivant :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M Yan RUDER	Contrôleur	3 mois	3000 euros
M Jérôme GRARE	Agent administratif	3 mois	3000 euros
M. Jimmy DUCLOS	Contrôleur	3 mois	3000 euros
Mme Corinne ZAGOZDA	Contrôleuse	3 mois	3000 euros
M. Azzedine BENSALAM	Contrôleur	3 mois	3000 euros

Cette délégation ne s'exerce que dans le cadre restrictif de la procédure d'octroi de délais simplifiée, accordée en phase amiable à des usagers primo-défaillant.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

A Laon, le 15 avril 2022

La comptable du SIP de Laon,



Colette BARDOULAT